

# Les aides départementales aux propriétaires occupants sous conditions de ressources



## Montant des aides :

- 300 € d'aide pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) réalisée par un opérateur ANAH.
- Travaux de rénovation énergétique (montant minimum de travaux 1500 €).

Plafonds ressources ANAH	Montant des travaux HT	Taux de l'aide	Aide départementale maximum
Ressources très modestes	Moins de 10000 €	20 % du montant des travaux HT	2000 €
	Plus de 10001 €	30 % du montant des travaux HT	3000 €
Ressources modestes	Moins de 10000 €	10 % du montant des travaux HT	1000 €
	Plus de 10001 €	20 % du montant des travaux HT	2000 €

- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie (montant minimum de travaux 1500 €).

Plafonds ressources ANAH	Plafond des travaux HT	Taux de l'aide	Aide départementale maximum
Ressources très modestes	8000 €	20 % du montant des travaux HT	1600 €
Ressources modestes	8000 €	15 % du montant des travaux HT	1200 €

## Qui peut en bénéficier et à quelles conditions ?

- Tout propriétaire occupant de son logement (résidence principale) en Essonne, achevé depuis 15 ans au moins à la date de la notification de la décision d'octroi de subvention. A titre exceptionnel, une dérogation à la condition du délai de 15 ans peut être accordée dans le cas de travaux d'adaptation du logement.
- Justifier de ressources modestes ou très modestes selon les plafonds établis par l'ANAH.
- Être accompagné par un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (opérateur ANAH).
- Faire effectuer les travaux par une entreprise RGE (reconnue garante de l'environnement).
- Effectuer des travaux de rénovation énergétique dont le gain énergétique est d'au moins 25%. A titre dérogatoire, le Département peut soutenir les propriétaires occupants aux ressources très modestes dans leurs travaux d'amélioration de la performance énergétique restant en dessous du plancher de 25% de gain d'énergie, sur la base d'un argumentaire écrit.



# Les aides départementales aux propriétaires occupants sous conditions de ressources



## Comment obtenir l'aide ?

Le montage du dossier de demande d'aide est réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) que vous aurez sélectionné.

Liste des opérateurs agréés et habilités par l'ANAH en Essonne :

- **AUFJ – Architecture Urbanisme Fiumani-Jacquemot**  
8 allée Henri Matisse 93000 Aubervilliers  
Tél. 01.48.33.90.99  
Email : [contact@aufj.fr](mailto:contact@aufj.fr)
- **CITÉMÉTRIE**  
12 rue des Cordeliers 75013 Paris  
Tél. 01.53.91.03.07  
Email : [contact@citemetrie.fr](mailto:contact@citemetrie.fr)
- **COPRO DIAG**  
41 rue Violet 75015 Paris  
Tél. 0805 030 066 (n° vert)  
Email : [contact@coprodiag.fr](mailto:contact@coprodiag.fr)
- **SOLIHA YVELINES ESSONNE**  
Maison départementale de l'habitat - 1 boulevard de l'Ecoute-s'il-Pleut 91035 Évry  
Tél. 01.60.78.53.00  
Email : [contact.essonne@solihha.fr](mailto:contact.essonne@solihha.fr)
- **URBANIS**  
115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris  
Tél. 01.40.40.41.60  
Email : [paris@urbanis.fr](mailto:paris@urbanis.fr)

Toutefois, si votre résidence principale est située dans un territoire couvert par un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat (de type OPAH, Plan de sauvegarde, POPAC...), vous devez recourir à l'opérateur désigné par le dispositif. Pour le connaître, appelez votre mairie.

## Plafonds ressources établis par l'ANAH (Ile-de-France au 01/01/2018)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 079 €	24 443 €
2	29 471 €	35 875 €
3	35 392 €	43 086 €
4	41 325 €	50 311 €
5	47 279 €	57 555 €
Par personne supplémentaire	+ 5 943 €	+ 7 236 €